
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française instituant
un jury chargé de procéder aux examens pour la délivrance du
certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux**

A.Gt 01-09-2006

M.B. 03-11-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6;

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificat d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutifs aux cours organisés pendant l'année scolaire 2005/2006 par l'Institut Francine ROBAYE.

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : M^{mes} Eliane VANHAM, Inspectrice de l'enseignement spécialisé

Secrétaire : M. Claude WAUTELET, Directeur de l'Institut F. ROBAYE

Membres : MM. et M^{mes} BEUEL, F. DESLOOVER, A.-M. FRERE, T. FORTIN, LUTZ, KANH, P. TREMBLAY et M. PETIT, chargés de cours.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M. ARENA

